LE 14 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 14 juillet 2025 dans la salle de conférence située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance ordinaire est ouverte à 18 h 30 sous la présidence du maire, monsieur Gordon Burke, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

Maire :	Gordon Burke
Conseillères :	Marlene Boudreault Nancy Clark Rachelle Clark
Directrice générale :	Linda Romano
Également présent :	Alexandre Brazeau
Absentes avec regret Conseillères :	Kathy Burke Miranda Matthews

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2025-104 Le maire, Gordon Burke, ouvre la séance ordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2025-105 Sur proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. **Ouverture de la séance**
   1.1 Mot de bienvenue
   1.2 Adoption de l'ordre du jour
   1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 juin 2025
   1.4 Présentation de la correspondance reçue

2. **Affaires administratives**
   2.1 Approbation des comptes payés – mois de juin 2025
   2.2 Mise à jour – Communauté maritime
   2.3 Travaux d'amélioration au parc intergénérationnel
   2.4 Projet de pavage du chemin Wide – phase 2
   2.5 Approbation conditionnelle du projet de terrain de camping communautaire
   2.6 Modification des heures d'ouverture du bureau

municipal
2.7 Prolongation du contrat de l'inspecteur municipal

3. **Affaires législatives**
3.1 Adoption du règlement numéro 2025-008 relatif aux camions-restaurants
4. **Varia**
4.1 Changement de la date de la séance du conseil pour le mois d'octobre

5. **Période de questions**

6. **Levée de la séance**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2025.

R2025-106 Sur proposition de Marlene Boudreault
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D' adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 juillet 2025.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu une copie de la liste de la correspondance reçue au bureau depuis la dernière séance, avant la réunion, pour examen. Le maire présente les éléments de la correspondance et la liste est déposée dans le registre de la correspondance de la municipalité.

SUIVI DE LA CORRESPONDANCE

DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE

Lettre datée du 17 juin 2025 concernant une demande de modification de zonage pour la propriété de M. Alexandre Brazeau.

M. Alexandre Brazeau était présent afin de fournir des informations supplémentaires et répondre aux questions du Conseil.

La demande est présentement à l'étude par l'inspectrice municipale et sera soumise au comité consultatif d'urbanisme. Le Conseil en disposera à une date ultérieure.

DEMANDE DE DON – MUSÉE DE LA MER

CONSIDÉRANT QUE le Musée de la Mer organise un cocktail-bénéfice le 12 août 2025 pour souligner les 150 ans de la

pêche au homard aux Îles-de-la-Madeleine ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement vise à soutenir la préservation et la mise en valeur du patrimoine maritime local ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité privilégie généralement le soutien en nature plutôt que les contributions financières directes aux événements de financement ;

EN CONSÉQUENCE

R2025-107 Sur proposition de Marlene Boudreault
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

QUE la Municipalité exprime son appui formel à l'initiative de financement du Musée de la Mer ;

QUE la Municipalité offre son soutien en faisant la promotion de l'événement par ses canaux de communication, et autorise la participation d'un représentant du Conseil.

ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL

COMPTES PAYÉS EN JUIN 2025

R2025-108 Sur proposition de Marlene Boudreault
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D' approuver les comptes payés pour le mois se terminant en juin 2025 pour un montant de 48 090,53 $; cette liste est déposée au registre des comptes payés.

MISE À JOUR - COMMUNAUTÉ MARITIME

Le maire, Gordon Burke, passe en revue les points à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté Maritime, qui s'est tenue le mardi 2 juillet 2025, et présente sa mise à jour aux conseillers en conséquence.

AMÉLIORATIONS AU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité réalise des améliorations dans le parc intergénérationnel à l'aide d'un financement existant;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour des travaux sur le bâtiment, et

que d'autres éléments sont prévus dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

R2025-109 Sur une proposition de Rachelle Clark
Appuyée par Marlene Boudreault
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE Le Conseil autorise la réalisation des travaux selon les soumissions de Construction des Îles et donne son approbation préliminaire pour l'installation d'une pergola, sous réserve de la confirmation du coût et de la disponibilité des fonds, en notant qu'un montant de 45 000 $ est alloué à la pergola.

PROJET DE PAVAGE DE WIDE ROAD (PHASE 2)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté la résolution R2025-078 en mai 2025, approuvant en principe la deuxième phase de pavage du chemin Wide ;

CONSIDÉRANT QUE des options révisées présentant différentes spécifications, durabilité et coûts ont été soumises au Conseil, accompagnées d'une analyse financière mise à jour et de la confirmation d'une subvention TECQ ;

EN CONSÉQUENCE

R2025-110 Sur une proposition de Marlene Boudreault
Appuyée par Gordon Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE le Conseil approuve l'option de pavage à double couche pour la Phase 2 du projet de pavage du chemin Wide, au coût total de 1 096 012.98 $ (taxes incluses) ;

QUE le Conseil autorise l'administration à procéder aux démarches de financement, de contractualisation et de mise en œuvre.

APPROBATION CONDITIONNELLE POUR ALLER DE L'AVANT AVEC LE PROJET DE TERRAIN DE CAMPING COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE Le conseil de la municipalité de Grosse-Île s'est engagé à retenir les services d'une firme d'ingénierie pour concevoir un plan d'aménagement et fournir une estimation des coûts en vue de l'implantation d'un camping communautaire sur une portion de terrain située au nord du parc municipal.

ATTENDU QUE Les résultats de cette étude fourniront les informations nécessaires pour évaluer la faisabilité du projet.

ATTENDU QUE si le projet est jugé réalisable, le comité communautaire du camping s'engage à créer un organisme à but non lucratif légalement constitué, qui assumera la propriété ainsi que la responsabilité complète de la gestion et des opérations du camping.

EN CONSÉQUENCE

R2025-111 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreault
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE La municipalité de Grosse-Île accepte de fournir les ressources financières nécessaires pour réaliser la phase 2 du projet de camping. Cette phase comprend le devis technique pour lancer un appel d'offres en vue de l'implantation du camping, sous réserve que le projet soit réalisable et qu'un organisme à but non lucratif légalement constitué soit mis en place pour en devenir propriétaire et assurer sa mise en œuvre, sa gestion et son fonctionnement quotidien.

MODIFICATION DE L'HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Cette résolution est mise en suspens.

CONTRAT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà retenu les services de Judith Landry à titre d'inspectrice municipale (services en urbanisme) dans le cadre de plusieurs contrats;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle offre de services datée du 7 juillet 2025 propose de prolonger et d'élargir ces services jusqu'au 24 octobre 2025, avec un maximum de 10 heures flexibles par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE ce renouvellement assurera la continuité du traitement des permis, de l'application des règlements, des consultations citoyennes et de l'adoption de règlements clés ;

EN CONSÉQUENCE

R2025-112 Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Rachelle Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE le contrat avec Judith Landry pour le projet MGI 25-005 soit renouvelé jusqu'au 24 octobre 2025 selon les modalités de l'offre de services du 7 juillet 2025.

QUE la direction générale soit autorisée à gérer ce contrat et à assurer la prestation des services dans le cadre convenu.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES CAMIONS-RESTAURANTS 2025-008 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-001

ATTENDU QUE le règlement 2025-001 régit l'utilisation des camions-restaurants qui opèrent sur le domaine public et privé pour l'ensemble du territoire de la Municipalité de Grosse-Île conformément aux dispositions habilitantes prévues, notamment, aux articles 4 à 7, 10, 85 et 86 de la *Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)* ;

ATTENDU QUE le règlement 2025-001 peut prescrire des normes relatives aux emplacements destinés à l'exploitation des camions-restaurants ;

ATTENDU QUE la zone RECb1 accueille le plus grand achalandage touristique dans la municipalité de Grosse-Île ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'exploitation des camions-restaurants dans la zone RECb1;

ATTENDU QUE le conseil souhaite également encadrer l'exploitation des camions-restaurants afin d'en interdire la circulation dans les milieux dunaires et de modifier certaines dispositions relatives à la procédure de demande d'autorisation;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' au cours de séance, la Greffière-trésorière adjointe mentionne le contenu du règlement ainsi que sa portée;

EN CONSÉQUENCE

R2025-113 Sur proposition de Nancy Clark
Appuyée par Marlene Boudreault
Il est résolu à l'unanimité des conseillères présentes.

D' adopter le projet de règlement portant numéro 2025-008 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2025-001 sur les camions-restaurants ».

VARIA

AJUSTEMENT À LA DATE DE LA SÉANCE D'OCTOBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance ordinaire du mois d'octobre, initialement prévue le 20 octobre 2025, tombe pendant la période d'interdiction liée aux élections provinciales (du 3 octobre au 3 novembre), durant laquelle les réunions publiques sont interdites conformément aux directives du DGEQ.

Afin de se conformer à l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le Conseil a convenu de devancer la séance au jeudi 2 octobre 2025, à 18 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée sur l'ordre du jour par le public présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

N2025-114 La session est levée à 19 h 30 sur proposition de Marlene Boudreault.

Gordon Burke Maire	Linda Romano Directrice générale et Greffière-trésorière